

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Charnècles

MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 23/02/2023
Délibération N°2023-009

Nombre d'élus: 15	Présents : 11	L'an deux mil vingt trois, le 23 février à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 2	Procuration(s) : 2	
Date de convocation : 17/02/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Xavier PEDRAZZOLI, Cédric POMMIER, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE;
Christine LABBÉ a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;

Absents :

Maryse BOUCLET, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANÇON.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

**DÉLIBÉRATION 2023 – 009 : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DU PAYS VOIRONNAIS
 « COEUR DE VILLAGE-COEUR DE VILLE» DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION DE
 COMMERCES, DE LOGEMENTS ET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC**

VU les articles L. 2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

VU l'estimation du coût du projet présenté par le maître d'ouvrage PROXIMITY d'un montant de 836 932€ HT ;

Considérant la volonté des élus de valoriser le centre village grâce au développement des services, des commerces de proximité et de diversifier l'offre de logements ;

Madame le Maire **EXPLIQUE** qu'il est nécessaire de délibérer, afin de lui permettre de solliciter ce fonds d'aide, dont le statut est différent de celui d'une subvention, et pour lequel il convient de prendre l'avis du conseil municipal.

Elle **PROPOSE** donc au conseil de solliciter l'aide financière du fonds de concours Coeur de village-coeur de ville 2023 pour soutenir le projet de la collectivité en fonction du plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	TOTAL HT	Coût du projet	TOTAL HT
DETR	- €	Coût du projet	836 932,00 €
DSIL	67 000,00 €		
Région	70 000,00 €		
Département	100 000,00 €		
Autres financements publics (Ademe)	17 000,00 €		
Autres financements publics (Pays voironnaie)	291 466,00 €		
Autofinancement	291 466,00 €		
TOTAL PROJET	836 932,00 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

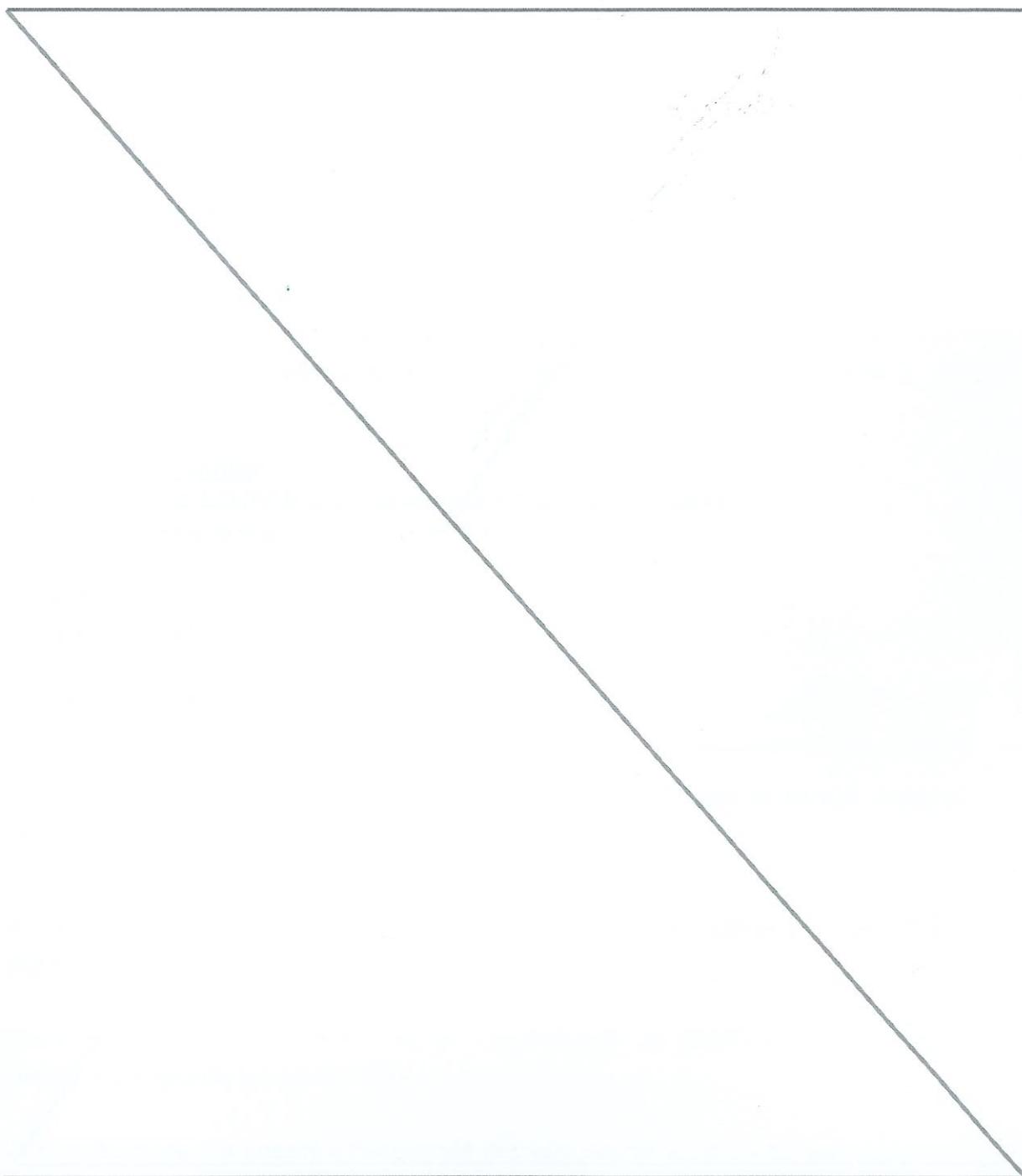
APRES EN AVOIR DELIBERE par «13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité

EMET un avis favorable à la sollicitation du fonds susvisé.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 24/02/2023

Le Maire,
Nadine REUX



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Affiché le

ID : 038-213800840-20230223-2023_009-DE

